

Infrastructure de recharge pour véhicules électriques (IRVE) - Niveau 2, formation expert (niveau P2)

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

AFPA ACCES A L'EMPLOI
DR AE Nouvelle-Aquitaine
MC_PSR_NOUVELLE_AQUITAINE@AFPA.FR

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Non renseigné

Prérequis pédagogiques :

Connaissances en Électricité :Avoir de bonnes connaissances en réseau et en environnement informatique ;Appréhender le dimensionnement et le calcul des installations électriques ;Niveau d'étude : CAP / Bac Pro électriciens ou autodidactes avec expériences ;Attestation de réussite à la formation IRVE niveau 1, formation de base (P1).

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Cette formation permet aux professionnels d'être en conformité avec la réglementation. Suivant le décret n°2017-26 du 12 janvier 2017 article 22 : les points de recharge pour véhicules électriques sont installés par des professionnels habilités conformément à l'article R. 4544-9 du code du travail. A l'exclusion des infrastructures d'une puissance totale inférieure ou égale à 3,7 kW installées dans un bâtiment d'habitation privé ou dans une dépendance d'un bâtiment d'habitation privé ou dont la fonction principale n'est pas de recharger des véhicules électriques et qui ne sont pas accessibles au public, les infrastructures de recharge sont installées par des professionnels titulaires d'une qualification pour l'installation desdites infrastructures de recharge délivrée par un organisme de qualification accrédité. A l'issue de cette formation, les participants seront en mesure de :Déterminer l'infrastructure nécessaire (déploiement en étoile ou en rocade et le sous-comptage) et les modifications de l'installation électrique,Connaître les réglementations propres aux BUP/ERP et aux parkings,Choisir la borne adéquate et les accessoires associés,Connaître les constituants de base dans le protocole TCP/IP,Mettre en oeuvre et paramétrer les bornes de charge communicantes,Concevoir une grappe de bornes avec communication embarquée,Savoir paramétrer un gestionnaire de bornes,Elaborer les documents nécessaires à l'obtention de la conformité par un bureau de contrôle.

Contenu et modalités d'organisation

Contenu de la formation :Prise en compte des besoins client ;Les contraintes à prendre en compte,Méthodologie d'évaluation et de contrôle de l'installation électrique de site.Conception d'une infrastructure d'une ou de plusieurs bornes communicantes,Maîtriser la structure de câblage communicante,Exposer le paramétrage d'un gestionnaire de bornes,Etude de cas comprenant au minimum :Création d'une IRVE ;Définition de la nomenclature produits, implantation sur le schéma unifilaire.Choix des composants de l'installation ;Points de connexion,Dispositifs de protection,Gestion d'énergie,Solutions de pilotage. **Modalités pratique de la formation :**Formation présentielle en salle.Essais sur plateau technique pédagogique actif et fonctionnel.30% minimum du temps consacré aux études de cas sur matériel.Support de formation, catalogue, notice (papier ou numérique).

Commentaires sur la durée hebdomadaire

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Mixte**

Commentaires sur la parcours personnalisable

Validation(s) Visée(s)

> **Attestation de fin de formation**

Et après ?

Suite de parcours

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00332993	du 06/11/2023 au 07/11/2023	Limoges (87)	AFPA - CENTRE DE LIMOGES ROMANET		Non éligible	
00332994	du 06/12/2023 au 07/12/2023	Limoges (87)	AFPA - CENTRE DE LIMOGES ROMANET		Non éligible	